



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Lundi 7 mars 2016



7^{ème} édition du « Rendez-vous de la Charte » : Vers une Charte Environnement au périmètre élargit

Lundi 7 mars 2016, la Charte Environnement des industries de carrières a organisé à l'Assemblée nationale, la 7^{ème} édition du « Rendez-vous de la Charte » en présence de ses parties prenantes : élus, fondations, associations, scientifiques, etc... Sous le parrainage et en présence de Christophe Bouillon (député de la 5^{ème} circonscription de Seine-Maritime et vice-président de la Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire) et de Colette Langlade (députée de la 3^{ème} circonscription de Dordogne), ce rendez-vous a permis de démarrer l'évolution de la Charte Environnement vers l'ouverture à de nouvelles thématiques et à d'autres métiers.

Avec la Charte Environnement des industries de carrières, créée en 2004, l'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction) a démontré qu'il est possible de concilier activité industrielle et contribution à la préservation des ressources naturelles. Symbole de l'engagement fort de la profession pour mettre en œuvre une démarche de développement durable volontaire, collective et active, la Charte a pour objectif de fixer un cadre en vue de l'amélioration continue de la gestion environnementale des sites.

Avec cette démarche inédite et réussie de progrès environnemental, la filière minérale s'est montrée pionnière. Mais il n'est pas question pour la filière de se reposer sur ses succès. Il s'agit d'aller de l'avant. A l'heure actuelle, la majeure partie des signataires de la Charte Environnement produit des granulats. Une des ambitions, débattue lors de la 7^{ème} édition du « Rendez-vous de la Charte », est de s'étendre à de nouveaux domaines d'activités. L'objectif est notamment que les carrières de minéraux industriels, de roches ornementales ou encore que les unités de production de béton prêt à l'emploi, s'engagent à leur tour dans cette démarche de progrès, aux côtés des carrières de granulats et des sites de recyclage.

Une autre question, abordée à l'occasion de ce rendez-vous, est celle de l'extension du périmètre thématique de la Charte. Dans le cadre d'une concertation inédite, la filière et l'ensemble de ses parties prenantes ont échangé sur la reconnaissance de cette nouvelle démarche intégrant notamment les enjeux d'ancrage territorial, de capital humain... Les sites engagés qui le souhaitent pourront donc compléter le volet environnement par des volets sociaux et sociétaux.

C'est dans ce contexte que la Charte Environnement dévoilera également les résultats de son concours photo 2015 « Lumière sur ma carrière » qui met en valeur le quotidien, l'environnement et les équipes sous le prisme de la lumière.

Dates et chiffres clés

- **1992** : création de la Charte professionnelle des producteurs de granulats et lancement des premières études scientifiques environnementales
- **2004** : création de la Charte Environnement des industries de carrières
2014 : 10 ans d'engagement, 10 ans d'actions, 10 ans de progrès
- Les résultats sont là :
 - 432 entreprises signataires
 - 1 080 sites engagés
 - 57 % de la production nationale de granulats issue de sites « chartés »
 - Près de 4 000 personnes formées dans le cadre des sessions annuelles depuis 2005
- **2016** : élargissement Charte Environnement des industries de carrières à de nouvelles thématiques et à d'autres métiers

A propos de La Charte Environnement des industries de carrières

La Charte Environnement des industries de carrières est une démarche collective et volontaire de progrès environnemental. Ouverte aux carrières et plateformes de recyclage affiliées à l'UNICEM, elle compte 442 entreprises et 1 104 sites adhérents à fin 2015. Ces derniers représentent 56 % de la production de granulats en France. Les entreprises signataires s'engagent à appliquer un socle commun de bonnes pratiques sur tous leurs sites pour améliorer leurs pratiques industrielles et ainsi maîtriser leur impact sur l'environnement. Pour ce faire, elles élaborent, avec l'aide d'un auditeur-conseil indépendant, un plan d'actions sur trois ans.

Pour en savoir plus: www.charte.unicem.fr